



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 18 juin 2019.

Durée	No	Sujet	Objet		
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 10.			
Résolution #CÉ 18/19-32	2-	<p>Secrétariat et présences</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="padding-left: 40px;">Josiane Arsenault-Dubé, parent Julie Châteauneuf, enseignante Lydia Desmarteau, parent Valérie Fugère, parent David Gagnon, parent Johanne Le Blanc, directrice Carolie Rousseau-Cyr, enseignante Isabelle Tardif, enseignante Guylaine Thivierge, parent</p> <p>Absence :</p> <p style="padding-left: 40px;">Catherine Jeannotte, enseignante Mylène Rondeau, parent</p> <p>Public :</p> <p style="padding-left: 40px;">Chantal Wamegni</p>	Constat		
Résolution #CÉ 18/19-33	3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Josiane Arsenault-Dubé, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la présidente 6. Mot de la direction 7. Approbation et suivis du procès-verbal du 25 avril 2019 	Adoption		
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 2px;">POINTS DE DÉCISIONS :</td> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 2px;">POINTS D'INFORMATION</td> </tr> </table>	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION				

Durée	No	Sujet	Objet		
		<table border="1"> <tr> <td> 8. Frais chargés aux parents 9. Service de garde 9.1. Dîner bonifié 9.2. Activités 9.3. Règlements 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2019-2020 12. Horaire des CÉ 13. Liste scolaire amendée </td> <td> 14. Activité de fin d'année juin 2019 15. Allocations ministérielles 16. Organisation scolaire 2019-2020 17. État de vétusté des bâtiments scolaires 18. Module de jeu 19. Horaire de l'école pour 2019-2020 20. Maternelle 4 ans </td> </tr> </table> 21. Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié 22. Parole à la responsable du service de garde 23. Parole au représentant du comité de parents 24. Parole aux membres 25. Parole à la présidente 26. Parole à la direction 27. Parole au public 28. Levée de la séance Adopté à l'unanimité.	8. Frais chargés aux parents 9. Service de garde 9.1. Dîner bonifié 9.2. Activités 9.3. Règlements 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2019-2020 12. Horaire des CÉ 13. Liste scolaire amendée	14. Activité de fin d'année juin 2019 15. Allocations ministérielles 16. Organisation scolaire 2019-2020 17. État de vétusté des bâtiments scolaires 18. Module de jeu 19. Horaire de l'école pour 2019-2020 20. Maternelle 4 ans	
8. Frais chargés aux parents 9. Service de garde 9.1. Dîner bonifié 9.2. Activités 9.3. Règlements 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2019-2020 12. Horaire des CÉ 13. Liste scolaire amendée	14. Activité de fin d'année juin 2019 15. Allocations ministérielles 16. Organisation scolaire 2019-2020 17. État de vétusté des bâtiments scolaires 18. Module de jeu 19. Horaire de l'école pour 2019-2020 20. Maternelle 4 ans				
	4-	Parole au public : Rien à ajouter	Information		
	5-	Mot de la présidente Madame Valérie Fugère souhaite la bienvenue aux membres pour cette dernière assemblée de l'année scolaire 2018-2019.	Information		
	6-	Mot de la direction Rien à ajouter	Information		
Résolution #CÉ 18/19-34	7-	Approbation du compte-rendu du 25 avril 2019 L'adoption du procès-verbal du 25 avril 2019 est proposée par monsieur David Gagnon. Adopté à l'unanimité	Adoption		
	8-	Frais chargés aux parents Madame Le Blanc avise l'assemblée que, en ce qui concerne les frais qui peuvent être chargés aux parents, le statu quo est maintenu. Bien que l'éventualité de pouvoir recommencer à facturer aux parents des frais relatifs aux sorties éducatives, l'école de l'Amitié ne modifiera pas son règlement à cet effet pour le moment.	Information		

Durée	No	Sujet	Objet																																	
Résolution #CÉ 18/19-35	9-	<p>Service de garde (dîner bonifié)</p> <p>9.1. Dîner bonifié</p> <p>Madame Sonia Polisenno informe les membres que, devant la pénurie de personnel à laquelle fait face le service de garde (dîneurs), il est vraiment difficile, voire impossible, d'assurer le personnel nécessaire à l'offre du service bonifié. Le sondage aux parents devait être reconduit à cette période-ci, afin que ceux-ci se prononcent sur leur préférence quant au service offert aux dîneurs : service bonifié (1/25) ou service de base (1/34). Devant l'infaisabilité d'assurer un service bonifié, le Conseil d'établissement statue que pour une période d'un an, le service de base sera offert aux dîneurs. Les parents seront informés de cette nouvelle réalité. Les frais se rattachant à ce type de service s'élèvent à 282\$/année. Par ailleurs, madame Polisenno mentionne que, compte tenu de la programmation offerte en parascolaire sur l'heure du midi, les groupes sont allégés.</p> <p>9.2. Activités</p> <p>Madame Polisenno présente aux membres sa proposition de programmation pour les 12 journées pédagogiques et de forces majeures, prévues au calendrier scolaire :</p>	Adoption																																	
Résolution #CÉ 18/19-36																																				
Résolution #CÉ 18/19-37																																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Coût</th> <th>Activité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 septembre</td> <td>30\$/16\$</td> <td>Cinéma de Beloeil/À l'école, aucune programmation particulière</td> </tr> <tr> <td>25 octobre</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>21 novembre</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>22 novembre</td> <td>16\$</td> <td>À l'école; Katag</td> </tr> <tr> <td>27 janvier</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>28 janvier (forces majeures)</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>17 février</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>18 février</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>27 mars (forces majeures)</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> <tr> <td>24 avril (forces majeures)</td> <td>16\$</td> <td>À l'école</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Coût	Activité	20 septembre	30\$/16\$	Cinéma de Beloeil/À l'école, aucune programmation particulière	25 octobre	16\$	À l'école	21 novembre	16\$	À l'école	22 novembre	16\$	À l'école; Katag	27 janvier	16\$	À l'école	28 janvier (forces majeures)	16\$	À l'école	17 février	16\$	À l'école	18 février	16\$	À l'école	27 mars (forces majeures)	16\$	À l'école	24 avril (forces majeures)	16\$	À l'école	
Date	Coût	Activité																																		
20 septembre	30\$/16\$	Cinéma de Beloeil/À l'école, aucune programmation particulière																																		
25 octobre	16\$	À l'école																																		
21 novembre	16\$	À l'école																																		
22 novembre	16\$	À l'école; Katag																																		
27 janvier	16\$	À l'école																																		
28 janvier (forces majeures)	16\$	À l'école																																		
17 février	16\$	À l'école																																		
18 février	16\$	À l'école																																		
27 mars (forces majeures)	16\$	À l'école																																		
24 avril (forces majeures)	16\$	À l'école																																		

Durée	No	Sujet		Objet	
		19 mai (forces majeures)	16\$	À l'école	
		5 juin	30\$/16\$	Sortie Cinézoo à Stukely/À l'école, aucune programmation particulière	
<p>Madame Polisenno mentionne à l'assemblée que la feuille de la programmation proposée est acheminée à l'ensemble des parents en début d'année scolaire. En cours d'année, un rappel par courriel est envoyé à l'ensemble des parents, environ 3 semaines avant la tenue de l'activité proposée.</p>					
<p>Il est proposé par madame Lydia Desmarteau et est résolu que la liste des activités proposées par madame Sonia Polisenno soit approuvée, telle que proposée.</p>					
<p>9.3. Règlements</p>					
<p>Madame Polisenno explique aux membres que le SDG conservera le même document de référence que celui retenu pour les années scolaires antérieures, bien que celui-ci présente quelques modifications mineures.</p>					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toute modification à la grille des présences de l'enfant doit se faire, par écrit, au moins 2 semaines à l'avance. ✓ Les frais de service de garde pour les élèves ayant le statut "régulier" passent à 8,35\$/jour. ✓ Les frais de service de garde pour les élèves ayant le statut "sporadique" passent à 4,60\$/période, pour un maximum de 16\$/jour. Il est à noter que, pour la période du soir, celle-ci est divisée en 3 périodes distinctes : <ul style="list-style-type: none"> • 14h07-15h : 4,60\$ • 14h07 et + : 12,45\$ • 15h05 et + : 9,35\$ ✓ Le service de base est offert aux dineurs au montant de 282\$/année. ✓ Pour le gouvernement du Québec, les frais de garde établis à 8,35\$ par jour pour les journées de classe régulières ainsi que pour les journées pédagogiques ne sont pas admissibles pour une déduction fiscale. ✓ Un service de repas chauds, géré indépendamment du SDG, est offert à l'heure du midi. Votre enfant doit tout de même apporter sa boîte à lunch pour la collation du soir. 					
<p>Il est proposé par madame Josiane Arsenault-Dubé et est résolu que le document <i>Informations et règlements 2019-2020 du service de garde Les Débrouillards</i> soit approuvé, tel que proposé.</p>					

Durée	No	Sujet	Objet
	10-	<p>Bilan annuel du CÉ</p> <p>Madame Johanne Le Blanc avise les membres que le bilan devrait plutôt être déposé en octobre selon le calendrier de la CSP. Toutefois, comme l'école de l'Amitié procède généralement en juin, madame Le Blanc s'assurera que le bilan sera déposé et dûment signé par la présidente du CÉ.</p>	Information
	11-	<p>Budget</p> <p>Madame Johanne Le Blanc présente aux membres le document relatif au budget annuel octroyé à l'école de l'Amitié pour l'année scolaire 2019-2020.</p>	Information
	12-	<p>Horaire des CÉ</p> <p>Madame Johanne Le Blanc soumet aux membres la proposition de débiter les CÉ à 18h45 pour l'année scolaire 2019-2020. Cette possibilité sera envisagée à l'automne.</p>	Information
	13-	<p>Listes scolaires amendées</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres que certaines modifications mineures ont été apportées aux listes scolaires adoptées lors du CÉ antérieur. Ces quelques modifications sont dues au fait que deux nouvelles enseignantes rejoignent l'équipe-école en tant qu'enseignantes au préscolaire. De plus, l'organisation scolaire au troisième cycle diffère du plan initial. À noter que ces quelques modifications apportées n'ont pas d'impact sur les frais qui y sont reliés.</p>	Information
	14-	<p>Activité de fin d'année juin 2019</p> <p>Madame Johanne Le Blanc rappelle aux membres que les activités festives de la fête de fin d'année se dérouleront tout au long de la journée. La programmation et l'organisation de la journée sont prises en charge par les enseignants. Les parents sont invités à prendre part à la fête à partir de 13h30.</p>	Information
	15-	<p>Allocations ministérielles</p> <p>Pour l'année scolaire 2018-2019, les mesures ont servi à l'embauche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ergothérapeute : 1 journée ✓ Orthopédagogie : 40% ajouté au 100% octroyé à l'école (jumelé au 20% retraite de Ivan) ✓ Éducation spécialisée : 20h 	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Pour la prochaine année scolaire (2019-2020), le statu quo est suggéré et adopté.</p> <p>Madame Johanne Le Blanc fait part à l'assemblée des différentes allocations ministérielles pour l'année scolaire 2019-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressource maternelle 4 ans : Une éducatrice sera engagée à 16,25 heures/semaine, soit pour 23075\$ sur un octroi de 25361\$ ✓ Mesure seuil minimal de service (49716\$) et mesure d'appui décentralisé (17358\$). Ces sommes seront dédiées à l'ajout des trois postes cités plus haut ✓ Mesure école accessible et inspirante (9711\$); une partie du poste de TES, notamment dans le contexte de l'organisation du programme HPP, sera prélevée dans ce budget. 	
	16-	<p>Organisation scolaire 2019-2020</p> <p>Madame Johanne Le Blanc fait part aux membres des mesures de création des groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 groupe de maternelle 4 ans ➤ 2 groupes de préscolaire ➤ 1 groupe de 1^{re} année ➤ 1 groupe de 1^{ère}/2^{ième} année (multi) ➤ 1 groupe de 2^e année ➤ 1 groupe de 3^e année ➤ 1 groupe de 3^{ième}/4^{ième} année (multi classe double) ➤ 1 groupe de 4^e année ➤ 1 groupe de 5^e année ➤ 1 groupe de 5^{ième}/6^{ième} année (multi) 1 groupe de 6^e année <p>La composition des groupes sera déterminée à la fin de l'année scolaire.</p>	Information
	17-	<p>État de vétusté des bâtiments</p> <p>Madame Le Blanc informe l'assemblée que l'école de l'Amitié a été sélectionnée, afin de remédier aux problèmes visés relevant de la vétusté du bâtiment. En effet, notre école a reçu la côte 6 lors de l'évaluation de l'état de vétusté des bâtiments de la CSP. En ce sens, un montant de 1,8 million devrait être investi au sein du bâtiment de l'école. Les travaux à venir devraient être surtout concentrés sur la structure profonde de l'école. Une rencontre est prévue le 20 juin à cet effet.</p>	Information
	18-	<p>Module de jeu</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres que récemment, une firme externe engagée par la CSP a reçu le mandat de procéder à</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>l'évaluation des modules de jeu présente sur son territoire. Le module présent sur la cour d'école de l'école de l'Amitié ne répond plus aux critères de sécurité exigés et est considéré comme désuet. Certaines pièces pourraient être remplaçables (garantie) mais cela reste à confirmer. Quoi qu'il en soit, notre école risque de se retrouver dans l'urgence de remplacer son module de jeu extérieur. Madame Le Blanc profite de l'occasion pour aviser les membres que dorénavant, il est possible de bénéficier de commandites officielles quant à la concrétisation d'un tel projet.</p> <p>Les balançoires seront quant à elles repeintes et les chaines seront changées afin d'assurer les critères de sécurité exigés.</p>	
	19-	<p>Horaire de l'école pour 2019-2020</p> <p>Madame Le Blanc confirme à l'assemblée qu'il y aura 2 récréations à l'école de l'Amitié pour la prochaine année scolaire. Cet ajout occasionne un réaménagement de l'horaire pour les élèves du préscolaire et du primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : AM :7h55 à 11h20 Dîner : 11h20 à 12h40 PM : 12h40 à 15h05 *récréation PM : 13h45 à 14h • Préscolaire : AM : 7h55 à 11h10 Dîner : 11h10 à 12h30 PM : 12h30 à 14h02 	
	20-	<p>Maternelle 4 ans</p> <p>Madame Johanne Le Blanc fait part aux membres des changements de locaux occasionnés par la création de la classe de maternelle 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le local de la classe de 4^e année (Vivianne) devient le local de la classe de maternelle 4 ans. ➤ La classe d'anglais (Caroline Monson-Fortin) devient la classe de 4^e année. ➤ Le local du SDG le P'tit bonheur devient la classe d'anglais <p>La direction partage les enveloppes budgétaires relatives à la création de la classe de maternelle 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 25 695\$ 12.5h/semaine TES ➤ 766\$/enfant pour le SDG ➤ 9000\$ orthophonie 	
	21-	<p>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié</p> <p>Madame Julie Châteauneuf remercie les parents qui sont venus donner de leur temps pour offrir une conférence, ayant pour sujet leur travail, aux élèves du troisième cycle.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Madame Johanne Le Blanc souligne le succès de la comédie musicale <i>Le roi Lion</i> présenté en juin.</p> <p>Madame Isabelle Tardif exprime son appréciation de la sortie au Parc de la Yamaska.</p> <p>Madame Carolie Rousseau-Cyr souligne le don et l'installation des arbres sur la cour d'école.</p> <p>Madame Johanne Le Blanc fait part à l'assemblée de la réception d'un courriel provenant de la CSP. Celui-ci souligne que le travail effectué par le personnel de l'école est complet. Madame Le Blanc affirme que le PEVR sera disponible sur le site de l'école à partir du 1^{er} juillet.</p>	
	22-	<p>Parole à la responsable du service de garde</p> <p>Madame Sonia Poliseo avise les membres que, compte tenu des changements à l'horaire scolaire, un poste a dû être aboli. Toutefois, pour les postes effectifs, le personnel de l'année scolaire en cours sera présent lors de la rentrée.</p>	
	23-	<p>Parole au représentant du comité de parents</p> <p>Monsieur David Gagnon informe l'assemblée que le dernier comité de parents de la CSP était axé sur les frais chargés aux parents et sur la gouvernance scolaire.</p>	
	24-	<p>Parole aux membres</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé partage son souhait de voir le travail des bénévoles de l'école de l'Amitié mis en évidence au moyen, par exemple, d'une plaque honorifique à l'entrée de l'école. Par le fait même, madame Arsenault-Dubé souligne le bénévolat de madame Chantal Wamegni.</p> <p>Madame Lydia Desmarteau remercie l'assemblée pour cette belle année au sein du CÉ.</p>	
	25-	<p>Parole à la présidente</p> <p>Madame Valérie Fugère souhaite un bel été aux membres.</p>	Information
	26-	<p>Parole à la direction</p> <p>Madame Le Blanc remercie les membres pour cette belle année au CÉ.</p>	Information
	27-	<p>Parole au public</p> <p>Rien à ajouter.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 18/19-38	28-	Levée de la séance Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et il est résolu : Que la séance soit levée à 21h24. Adopté à l'unanimité.	Adoption

Valérie Fugère
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire